

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 2022 01 -  
Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Séance du Comité syndical du 17 février 2022 - à distance

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Afin de garantir le bon fonctionnement du Syndicat, il convient de modifier le tableau des emplois en supprimant un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et un emploi d'adjoint administratif vacants et en créant un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe pour tenir compte des évolutions des missions d'un agent remplissant les conditions règlementaires d'avancement de grade.

Concernant la suppression de ces deux emplois, le Syndicat a saisi le Comité Technique placé auprès du CIG de la Petite Couronne.

**Ancien tableau des emplois permanents :**

Cadre d'emplois	Grade	Cat.	Nbre
Administrateurs	Administrateur hors classe	A	1
Attachés	Attaché hors classe	A	1
	Attaché		6
Rédacteurs	Rédacteur prin. 1 <sup>re</sup> cl	B	1
	Rédacteur prin. 2 <sup>e</sup> cl		1
	Rédacteur		2
Adjoints administratifs	Adjoint administratif prin. 2 <sup>e</sup> cl	C	1
	Adjoint administratif		3
Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors classe	A	2
Ingénieurs	Ingénieur principal	A	3
	Ingénieur		1
Techniciens	Technicien	B	1
Adjoints techniques	Adjoint technique	C	3
<b>Total</b>			<b>26</b>

**Nouveau tableau des emplois permanents :**

Cadre d'emplois	Grade	Cat.	Nbre
Administrateurs	Administrateur hors classe	A	1
Attachés	Attaché hors classe	A	1
	Attaché		6
Rédacteurs	Rédacteur prin. 1 <sup>re</sup> cl	B	1
	Rédacteur prin. 2 <sup>e</sup> cl		1
	Rédacteur		2
Adjoints administratifs	<b>Adjoint administratif prin. 1<sup>re</sup> cl</b>	C	<b>1</b>
	<b>Adjoint administratif</b>		<b>2</b>
Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors classe	A	2
Ingénieurs	Ingénieur principal	A	3
	Ingénieur		1
Techniciens	Technicien	B	1
Adjoints techniques	Adjoint technique	C	3
<b>Total</b>			<b>25</b>

Je vous prie, mes cher.e. s collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Président,

**PROJET DE DÉLIBÉRATION 2022 01 -  
Modification du tableau des emplois et des effectifs**

Séance du Comité syndical du 17 février 2022 - à distance

Vu le code général des collectivités territoriales ;  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34 ;  
Vu l'arrêté du 9 juillet 2009 du Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, autorisant la création du Syndicat Autolib' Métropole ;  
Vu les statuts du Syndicat Mixte Autolib' et Velib' Métropole ;  
Vu la délibération 2021 24 du 23 septembre 2021 relative à la modification du tableau des emplois permanents ;  
Vu la saisine du Comité technique placé auprès du CIG pour la suppression des deux emplois vacants d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et d'adjoint administratif ;  
Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe pour tenir compte de l'évolution des missions d'un agent remplissant les conditions réglementaires d'avancement de grade ;

**Le Comité syndical, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE**, la suppression des emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe et d'adjoint administratif.

**APPROUVE**, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>re</sup> classe.

**FIXE**, le tableau des emplois permanents du Syndicat comme suit :

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Nombre	Niveau de diplômes ou expériences	Niveau de rémunération
Administrateurs	Administrateur hors cl	A	1		
Attachés	Attaché hors cl	A	1		
	Attaché		6		
Rédacteurs	Rédacteur princ. 1 <sup>re</sup> cl	B	1		
	Rédacteur prin 2 <sup>e</sup> cl		1		
	Rédacteur		2		
Adjoints administratifs	<b>Adjoint administratif de 1<sup>re</sup> cl</b>	C	<b>1</b>	<b>Diplômes de niveau 3 ou 4 au moins 5 ans d'expérience</b>	<b>Compris entre IB 388 et IB 558</b>
	Adjoint administratif		2		
Ingénieurs en chef	Ingénieur en chef hors cl	A	2		
Ingénieurs	Ingénieur principal	A	3		
	Ingénieur	A	1		
Techniciens	Technicien	B	1		
Adjoints techniques	Adjoint technique	C	3		
<b>Total des emplois</b>			25		

**DIT** que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Le Président,

Sylvain Raifaud